

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL**  
**SEANCE DU MARDI 31 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mai, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 24 mai 2022, se sont réunis, à la salle polyvalente de BEAUCHAMPS, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

**SERVICE EAU POTABLE (AEP)**

Membres		
en exercice	présents	votants
66	26	29

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	21	12

**SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)**

Membres		
en exercice	présents	votants
62	24	27

Communes		
Adhérentes	représentées	non représentées
31	19	12

**SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)**

Membres		
en exercice	présents	votants
64	25	28

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
32	20	12

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN (St-Martin-le-Gaillard) Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants, ayant atteint le tiers des membres en exercice (*régime dérogatoire*) : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) J.C.RAGUET (S) (Criel-sur-mer) B.DUNET (Douvrend - services AEP et ANC) C.ADAM S.QUENEUILLE (S) (Etalondes) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) S.DUBUC (Les Ifs) N.CATTEAU M.GRENIER (S) (Incheville) J.LECOURT (Londinières) M.GOSSET A.LOISON (S) (Longroy) D. BOINET (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER (Millebosc) T.FORTIN (Puisenval) J.M.BEAURAIN F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) J.COULOMBEL C.GEST(S) (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX (Sept-Meules) P.MERLIN (Touffreville-sur-Eu)

Etaient suppléé(e)s : A.TROUessin (Criel-sur-mer) M.DONA (Etalondes) J.M.TASSERIE (Incheville) S.GOSSET (Longroy) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : N.AVISSE-GROUT (Canehan) à M.FROMENTIN (St-Martin-le-Gaillard) M.DUMONCHEL à J.LECOURT (Londinières) C.BOUGUENNEC à P.MERLIN (Touffreville-sur-Eu)

Absent(e)s-Excusé(e)s : S.GISSELERE C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL J.C.CAJOT (Baromesnil) F.BOCLET (Bazinval) M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) M.BIARD (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) E.PAYEN T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) L. LEROY (Douvrend - services AEP et ANC) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER (Fresnoy-Folny) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) M.RASSE (Millebosc) D.BLANCHE J.F. BOINET (Monchy-sur-Eu) G. FECAMP J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER (Puisenval) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) D.ROCHE J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) S.KLAES (Sept-Meules) B.ALIX J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Paul MERLIN

Date d'affichage de l'avis de convocation : 24/05/2022

Désignation d'un(e) secrétaire de séance  
Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Comité syndical.

ORDRE DU JOUR :

1. Matières déléguées par le Comité Syndical au président
2. Informations : point sur les dossiers  
Commande publique - Eau potable :
3. 80<sup>e</sup> tranche : travaux de sécurisation des ouvrages d'eau potable - programme 2021 / 2022 – marchés :
  - maîtrise d'œuvre pour travaux de mise en place d'un local, d'un groupe électrogène et réhabilitation de réservoirs d'alimentation en eau potable
  - mise en place de clôtures sur 5 sites
  - mise en place d'appareils de mesures de la qualité de l'eau sur 3 forages
4. 88<sup>e</sup> tranche : Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable  
Finances :
5. Budget assainissement collectif : ajustement des crédits budgétaires par décision modificative
6. Ressources Humaines : création de postes – Service Assainissement Non Collectif
7. Questions diverses

\*\*\*\*\*

Le président remercie M. le maire et les élus de BEAUCHAMPS, d'accueillir les membres de l'assemblée, au sein de la salle communale.

Le quorum au tiers, applicable selon le régime dérogatoire, étant atteint, le Conseil syndical peut valablement délibérer.

M. Paul MERLIN est désigné secrétaire de séance.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion du Comité syndical du 08/03/2022.

Sur proposition du Président, le Comité Syndical accepte à l'unanimité l'ajout, à l'ordre du jour, des points suivants :

- FINANCES – Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux

**N°2022/34**

**MATIERES DELEGUEES par le Comité Syndical au Président**

Vu les articles L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 22 juillet 2020 donnant délégation au Président en matière de marchés publics à procédure adaptée,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 08 mars 2022 acceptant de contracter un emprunt à hauteur de 550 000 € pour financer les travaux de renouvellement des conduites d'eau potable de la 88<sup>e</sup> tranche et autorisant Monsieur le Président à procéder à la réalisation de l'emprunt et à signer toutes les pièces afférentes à cet emprunt,

Le Comité Syndical est invité à prendre connaissance des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Président :

- La signature d'un marché d'installation de panneaux d'information devant les bornes de puisage avec GIM Services (PETIT CAUX). Pour un montant de 2214.60 € HT.
- La souscription auprès du Crédit Agricole de Normandie Seine d'un financement pour les travaux de renouvellement des conduites d'eau potable dans le cadre de la 88<sup>e</sup> tranche.

Les modalités de ce financement sont les suivantes :

- Montant de l'emprunt : 550 000 €
- Taux : 1.30 %
- Durée du crédit : 9 ans
- Modalités de remboursement : remboursement trimestriel

- Type d'échéance : échéances constantes
- Frais de dossier : 350 €

Les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts de l'emprunt ainsi contracté seront inscrites en priorité chaque année, en dépenses obligatoires au budget,

- L'acquisition d'un véhicule RENAULT Kangoo, destiné au service de contrôle des installations d'assainissement non collectif, pour un montant de 13575 € HT auquel s'ajoutent 368.76 € HT de frais, auprès de l'entreprise MOTORCAR BETHUNE BY AUTOSPHERE (FORD).
- L'acquisition de matériel informatique destiné au service assainissement non collectif, pour un montant de 2433,87 € HT auprès de l'ADICO (un PC fixe et un PC portable).

## **INFORMATIONS : point sur les dossiers**

L'état d'avancement des dossiers en cours est présenté à partir d'un diaporama.

### ❖ Eau Potable

#### **Sécurisation des ouvrages - Programme 2021/2022 : 80<sup>ème</sup> tranche**

L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour les travaux de sécurisation du programme 2021/2022 est assurée par Aqua'Enviro. Les ouvrages concernés sont ceux de Brunville, Criel-sur-Mer Yauville et Captage, Etalondes, Fresnoy-Folny, Touffreville sur Eu, Villy- sur-Yères. Le Syndicat a lancé une consultation en procédure adaptée afin de retenir un maître d'oeuvre pour la réalisation de travaux de mise en place d'un local, d'un groupe électrogène et pour des travaux de réhabilitation de réservoirs d'alimentation en eau potable. Une demande de devis a été faite pour la pose de clôtures et d'appareils de mesures. Les résultats sont présentés en séance.

#### **Bornes de puisage : 85<sup>ème</sup> tranche**

Depuis 2014, 16 bornes vertes ont été installées sur le territoire du syndicat pour éviter l'utilisation des bornes incendie, en vue de sécuriser le réseau. Leur utilisation par certaines professions a suscité des plaintes. Le projet de convention réglementant l'accès des bornes a été adressé en février aux maires concernés pour transmission aux professionnels ou collectivités susceptibles d'être intéressés. A l'heure actuelle, 11 conventions ont été retournées au syndicat. Des panneaux d'information, mentionnant les conditions d'utilisation, vont être installés à chaque borne.

La borne de BAZINVAL a été condamnée depuis novembre dernier, les usagers de la rue de la bonne entente subissant des baisses de pression d'eau lorsqu'elle est utilisée. Un devis de 2654.64 € TTC a été proposé par Veolia pour le déplacement de la borne à l'angle de la rue du vert pignon et de la rue qui mène au réservoir, afin que les usagers ne soient plus affectés lors de la prise d'eau à la borne. La commune a validé cet emplacement. La borne de Tourville la Chapelle a dû être mise hors service.

#### **Renouvellement des conduites d'eau potable : 87<sup>ème</sup> tranche**

L'AESN a donné le 12 janvier dernier son accord pour le démarrage des travaux de renouvellement des conduites qui vont concerner la canalisation du Val-Robin à Cuverville-sur-Yères et celle entre Millebosc et Longroy. Le démarrage des travaux à Cuverville, par l'entreprise SARC, est prévu début juin. La maîtrise d'œuvre est assurée par Sylvain GODU.

#### **Renouvellement des conduites d'eau potable : 88<sup>ème</sup> tranche**

La maîtrise d'œuvre est assurée par Sylvain GODU. La consultation pour les travaux a été lancée. Les résultats sont présentés en séance. Le dossier de demande de subvention sera déposé avant fin juin.

### ❖ Assainissement Collectif

#### **Concession de service public d'assainissement collectif**

Le contrat de concession avec le groupement CFSP/HYDRA a débuté le 1<sup>er</sup> octobre 2018. Le territoire du syndicat est partagé entre les deux entreprises. Le système d'assainissement de Criel sur Mer est géré par la CFSP, dont le numéro d'appel d'urgence est le 09 69 39 56 34. Les communes concernées sont Assigny, Baromesnil, Brunville, Criel, Etalondes, Flocques, Guilmécourt, St Pierre en Val (une partie), St Rémy Boscrocourt, Touffreville. Le numéro d'appel d'HYDRA est le 02 35 17 60 30 pour les communes suivantes : Bailly, Bazinval, Cuverville, Fresnoy, Gouchaupré, Guerville, Incheville, Intraville, Longroy, Melleville, Le Mesnil-Réaume, Monchy, St Ouen, St Pierre, St Quentin, Sept Meules et Tourville.

La prochaine réunion trimestrielle se déroulera le 15 juin 2022. Les élus sont invités à faire part aux services du syndicat de tout dysfonctionnement.

**Branchements privatifs pour Criel-sur-Mer – Criel plage/Yauville : 112<sup>ème</sup> tranche** - L'AESN a accordé une prorogation de délai jusqu'à la fin de l'année 2022. Les travaux, débutés par GHTP en juillet 2020 et interrompus cet hiver, ont repris, le 28 février. Il restait 70 raccordements à réaliser. Il en reste deux..

**Diagnostic Touffreville-sur-Eu : 113<sup>ème</sup> tranche** : L'ensemble des systèmes de transfert à Touffreville-sur-Eu ont été réhabilités par l'entreprise SOC. Un regard supplémentaire a été réhabilité au niveau de la maison de la pisciculture. Des dysfonctionnements, dont l'origine n'est pas encore connue, sont récurrents en bout de réseaux (défaut de conception ou d'entretien).

#### **Optimisation de la STEP de Gouchaupré : 120<sup>ème</sup> tranche**

Les travaux, suite à l'ouverture de la fosse en avril 2019, ont été réalisés par le groupement SADE / EGIS. Les travaux ont été vérifiés avec l'AESN lors d'une réunion le 14 janvier dernier. Suite à la réception, début mars, des résultats des essais de garantie, réalisés en novembre, le procès-verbal de réception a été signé.

#### **Réhabilitation du réseau d'Incheville – Rue Pierre et Marie Curie : 121<sup>ème</sup> tranche**

La Maitrise d'œuvre des travaux de la rue Pierre et Marie Curie est assurée par Sylvain GODU. Les travaux débutés par l'entreprise SARC le 14 février sont terminés. Ils vont être prochainement réceptionnés.

#### **Diagnostic d'assainissement – Cuverville-sur-Yères, Fresnoy, Sept-Meules : 122<sup>ème</sup> tranche**

Le diagnostic du système d'assainissement sur les communes de Cuverville-sur-Yères, Fresnoy-Folny, Sept-Meules, par le Groupement Aqua Enviro/Sogeti/Expea a débuté, par une campagne de mesures, mi-mars. La réunion de présentation de la phase 1 s'est déroulée le 18 mai 2022. La suite de la campagne de mesures a été reportée en raison du niveau de nappe et des conditions pluviométriques. La STEP de Cuverville risque de poser le même problème que la STEP de Gouchaupré. Une procédure d'urgence va être mise en place.

#### **Etude comparative des filières de traitement des boues : 123<sup>ème</sup> tranche**

L'étude comparative des filières de traitement des boues a été attribuée à Aqua Enviro'. Une réunion est prévue en septembre pour les premiers résultats.

#### **Gestion des boues 2022**

Le délégataire, responsable du traitement des boues, a exigé en 2021 d'assurer la prestation d'hygiénisation des boues. Après négociation, il a autorisé un prestataire à intervenir en 2022. Le marché a été attribué à GHTP. La déshydratation des boues des stations de MELLEVILLE, GUERVILLE, et BAILLY EN RIVIERE a été réalisée sur les sites de MELLEVILLE et GUERVILLE. Le chaulage de l'ensemble des boues va se mettre en place à Criel sur Mer.

- ❖ Assainissement Non Collectif (ANC)

#### **Marché de prestations de services contrôles et entretien :**

Les prestations de contrôle sont réalisées par VEOLIA, les prestations d'entretien par GHTP. Les marchés de prestation de service prennent fin le 30 septembre 2022. Il est proposé de relancer une prestation de service pour l'entretien, et de gérer les contrôles de l'ANC en interne et non plus en prestation de services. La création de deux postes va être proposée en séance.

#### **Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif**

**18<sup>ème</sup> tranche - 34 sites** : Nous sommes en attente du solde des subventions pour solliciter aux particuliers le paiement du solde des travaux de réhabilitation d'installations, réceptionnés en septembre dernier.

**19<sup>ème</sup> tranche – 15 sites** : Le Département de Seine Maritime et l'Agence de l'eau ont donné leur accord en décembre et février dernier pour démarrer les travaux. 15 sites sont à réhabiliter. Les piquetages ont été réalisés. 3 sites ont été réceptionnés le 24 mai 2022.

**20<sup>ème</sup> tranche** : Les marchés de Maitrise d'œuvre et de travaux pour la réhabilitation seront à relancer en 2022. 30 études ont été réalisées par le maître d'œuvre. Les derniers dossiers ont été adressés ce jour aux particuliers. La demande de subventions pour les travaux est à déposer en juin 2022.

**COMMANDE PUBLIQUE : EAU POTABLE - 80<sup>e</sup> tranche : travaux de sécurisation des ouvrages d'eau potable - programme 2021 / 2022 : Marché de maîtrise d'œuvre de travaux de mise en place d'un local, d'un groupe électrogène et de réhabilitation de réservoirs d'alimentation en eau potable**

Le Syndicat a lancé une consultation en procédure adaptée afin de retenir *un maître d'œuvre* pour la réalisation de travaux de sécurisation du système d'alimentation en eau potable : travaux de mise en place d'un local, d'un groupe électrogène et de réhabilitation de réservoirs d'alimentation en eau potable dans le cadre de la 80<sup>e</sup> tranche.

Le marché a été publié au BOAMP le 09/05/2022. La date de remise des offres a été fixée au 30/05/2022, et l'ouverture des plis le 30/05/2022.

Les critères utilisés pour l'analyse des offres sont les suivants : qualité technique 60% et prix 40%.

Un seul candidat a fait parvenir une offre dans le délai imparti : SOGETI INGENIERIE.

Au terme de l'analyse technique et financière, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de retenir l'offre de SOGETI INGENIERIE. Le montant du marché s'élève à 29 750 € HT pour la tranche ferme, 13 750 € HT pour la tranche optionnelle n°1, 18 890 € HT pour la tranche optionnelle n°2. Ce montant sera négocié en proposant de regrouper les tranches ferme et optionnelles en une tranche unique.

Après avoir entendu les détails de l'analyse de l'offre,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **retenir** pour le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de sécurisation des ouvrages d'eau potable (mise en place d'un local, d'un groupe électrogène et de réhabilitation de réservoirs), l'offre de l'entreprise SOGETI INGENIERIE après négociation du montant en regroupant les tranches ferme et optionnelles en une tranche unique.
- **autoriser** Monsieur le Président à signer le marché, issu de la négociation, ainsi que tout avenant y afférent, à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette prestation,
- **autoriser** Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention.

N°2022/36

**COMMANDE PUBLIQUE : EAU POTABLE - 80<sup>e</sup> tranche : travaux de sécurisation des ouvrages d'eau potable - programme 2021 / 2022 : Marché de mise en place de clôtures sur 5 sites**

Le Syndicat a lancé une consultation en procédure adaptée afin de retenir une entreprise pour la réalisation de travaux de sécurisation du système d'alimentation en eau potable : mise en place de clôtures sur 5 sites .

Une demande de devis a été réalisée auprès de 2 entreprises le 10/05/2022. La date de remise des offres a été fixée au 27/05/2022,

2 candidats ont fait parvenir une offre dans le délai imparti : TROPARDY et BERRENGER

Au terme de l'analyse technique et financière, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de retenir l'offre de TROPARDY pour un montant de 50 710 € HT.

Après avoir entendu les détails de l'analyse de l'offre,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **retenir** pour le marché de travaux de sécurisation des ouvrages d'eau potable (mise en place de clôtures sur 5 sites), l'offre de l'entreprise TROPARDY d'un montant de 50 710 € HT
- **autoriser** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que tout avenant y afférent, à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- **autoriser** Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention.

**COMMANDE PUBLIQUE : EAU POTABLE - 80<sup>e</sup> tranche : travaux de sécurisation des ouvrages d'eau potable - programme 2021 / 2022 : Marché de mise en place d'appareils de mesures de la qualité de l'eau sur 3 forages**

Le Syndicat a lancé une consultation en procédure adaptée afin de retenir une entreprise pour la réalisation de travaux de sécurisation du système d'alimentation en eau potable : mise en place d'appareils de mesures de la qualité de l'eau sur 3 forages.

Une demande de devis a été réalisée auprès de 2 entreprises le 10/05/2022. La date de remise des offres a été fixée au 27/05/2022,

2 candidats ont fait parvenir une offre dans le délai imparti : VEOLIA et HYDRA

Au terme de l'analyse technique et financière, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de retenir l'offre de base de VEOLIA pour un montant de 58 616 € HT.

Après avoir entendu les détails de l'analyse de l'offre,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **retenir** pour le marché de travaux de sécurisation des ouvrages d'eau potable ( mise en place d'appareils de mesures de la qualité de l'eau sur 3 forages), l'offre de base de l'entreprise VEOLIA d'un montant de 58 616 € HT
- **autoriser** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que tout avenant y afférent, à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- **autoriser** Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention.

N°2022/38

**COMMANDE PUBLIQUE - EAU POTABLE - 88<sup>ème</sup> Tranche - renouvellement des réseaux**

Le Syndicat a lancé une consultation en procédure adaptée afin de retenir une entreprise pour effectuer les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable dans le cadre de la 88<sup>e</sup> tranche.

Les travaux concernent, pour la tranche ferme, des conduites « fuyardes » à Assigny (rue de la libération), Brunville (route de Biville), Beauchamps (rue à l'eau), Le Mesnil-Réaume (rue des Chasse-Marée, Route de Melleville), Avesnes-en-Val (Blanques/ Le Feuillooy), Flocques (rue du Buzot). Les travaux de la tranche optionnelle 1 à Cuverville sur Yères (suite des travaux au Val Robin) et tranche optionnelle 2 Guilmécourt (chemin du bois) concernent des conduites PVC avec un risque CVM (chlorure de vinyle monomère). La tranche optionnelle 3 concerne des conduites « fuyardes » à Incheville / Monchy.

Le marché a été publié au BOAMP le 21 mars 2022. La date de remise des offres a été fixée au 14 avril 2022.

Les critères utilisés pour l'analyse des offres sont les suivants : qualité technique 60%, prix 40%.

2 candidats ont fait parvenir une offre dans le délai imparti EHTP et le Groupement SAT / EBTP / SARC.

Au terme de l'analyse technique et financière, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de retenir l'offre de base du groupement SAT / EBTP / SARC pour un montant total de 1 850 495 € HT. La proposition de variante de relative à la canalisation d'Avesnes en Val et de Monchy en PEHD, n'a pas été retenue. La solution de base correspond à une canalisation en fonte.

Après avoir entendu les détails de l'analyse de l'offre,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de **retenir** l'offre de base du groupement SAT / EBTP / SARC d'un montant total de 1 850 495 € HT pour effectuer les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable dans le cadre de la 88<sup>e</sup> tranche (1 123 805 € HT pour la tranche ferme, 93 912.00 € HT pour la tranche optionnelle n°1, 114 323.00 € HT pour la tranche optionnelle n°2, 518 455.00 € HT pour la tranche optionnelle n°3)

- d'**autoriser** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que tout avenant y afférent, à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- d'**autoriser** Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention.

N°2022/39

**FINANCES - Budget assainissement collectif : ajustement des crédits budgétaires par décision modificative**

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Décision modificative n° 1: chapitre 13

Afin d'ajuster les crédits relatifs au remboursement de subvention trop perçue par l'agence de l'eau,

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- modifier les crédits budgétaires 2022 du budget Assainissement collectif de la façon suivante :

Section investissement	Compte	Opération	Libellé	Montant
DEPENSES	13111	/	Subventions d'équipement Agence de l'Eau	+ 3 000 €
DEPENSES	2315	201	Travaux inopinés	- 3 000 €

N°2022/40

**RESSOURCES HUMAINES – Création de postes – Service Assainissement Non Collectif**

Les prestations de contrôle des installations d'assainissement non collectif sont réalisées par VEOLIA. Le marché de prestation de services prend fin le 30 septembre 2022.

Il est proposé de gérer ces contrôles en interne et non plus dans le cadre d'une prestation de services, et de créer un poste de technicien et un poste de secrétaire sous l'égide de la convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement du 12 avril 2000

CONSIDERANT que le Syndicat doit recruter via des contrats de droit privé des personnes qui ne sont pas fonctionnaires dans la mesure où le syndicat exerce des services publics à caractère industriel et commercial (services d'eau et d'assainissement),

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'**autoriser** le recrutement d'un technicien « assainissement non collectif » en contrat de droit privé à durée indéterminée à compter du 1er septembre 2022, d'une durée hebdomadaire de 35 heures. Le salaire brut mensuel sera fixé par le Président entre 2000 € et 2500 € brut mensuel, primes incluses.
- d'**autoriser** le recrutement d'une assistante administrative « assainissement non collectif » en contrat de droit privé à durée indéterminée à compter du 1er septembre 2022, d'une durée hebdomadaire de 35 heures. Le salaire brut mensuel sera fixé par le Président entre 2000 € et 2500 € brut mensuel, primes incluses.
- d'**autoriser** le Président à signer les contrats correspondants ainsi que tout document y afférent, et à mettre en œuvre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- que les crédits relatifs au charges de personnel seront inscrits au budget eau potable et que le montant correspondant sera transféré du budget assainissement non collectif au budget eau, au minimum à raison d'un versement annuel.

**FINANCES - Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux**

Une convention permettant de renforcer l'efficacité de l'action en recouvrement des produits locaux est proposée par le comptable public. L'objectif recherché est de gagner en efficacité en matière de recouvrement des titres de recettes.

Elle s'appuie sur la "charte nationale des bonnes pratiques de gestion de recettes des collectivités territoriales" signée par la DGFIP et les associations nationales représentatives des élus locaux.

Elle vise également la mise en oeuvre de la sélectivité de l'action en recouvrement des créances locales et la prise en compte du décret du 7 avril 2017 qui a fixé le seuil de mise en recouvrement des créances locales à 15 euros (contre 5 euros auparavant).

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide:

- **de valider** le principe de la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux
- **d'autoriser** le Président à signer avec le comptable public assignataire cette convention.

**QUESTIONS DIVERSES**

Les délégué(e)s sont invité(e)s à faire part de toute question ou remarque sur le service public d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif.

**Assainissement collectif**

La compétence assainissement collectif sera transférée en 2026 aux communautés de communes.

**Ionisation de l'eau**

Le bureau va travailler sur un projet d'ionisation de l'eau, non pas pour décarboner l'eau mais pour éviter que le calcaire ne se fixe aux canalisations.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20H00

Le Président

Le secrétaire de séance

Martial FROMENTIN

Paul MERLIN